

Pôle d'Actions Sociales-Solidaires et Educatives - FAMILLE

P.A.S.S.E - FAMILLE

Les résultats de l'étude sur le profil des familles⁽¹⁾ suivies par notre service intitulée : « **Qui sont les familles bénéficiant d'une MJAGBF à Paris en 2016 ?** », abordée dans notre bulletin n°8⁽²⁾, ont fait émerger les difficultés rencontrées par les parents.

Le projet de service, réactualisé en 2018, a intégré ces données et comporte des actions ayant pour objectif de répondre à ces problématiques.

Autour des démarches administratives

A l'ouverture de la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial⁽³⁾, 62% des familles effectuaient peu ou pas de démarches permettant le maintien ou l'ouverture de leurs droits.

Pour elles, le « Non-recours aux droits sociaux » est une réalité. Le non-recours, défini en 1996 par Antoine Math et Wim van Oorschot comme le cas d'« une personne [qui] ne perçoit pas tout ou partie d'une prestation à laquelle elle a droit » est un aspect de l'accès aux droits et il attire l'attention sur l'attitude des individus, les conditions d'attribution de la prestation et celles dans lesquelles elle est délivrée⁽⁴⁾.

Le manque de ressources, par exemple, peut déstabiliser un budget déjà précaire et mettre en danger les enfants :

- Non-paiement du loyer avec pour conséquence risque d'expulsion, coupure d'électricité, etc.
- Défaut de soins par absence de CMU, etc.

Ces difficultés, liées notamment à la multiplicité des dispositifs (réglementation peu lisible), sont renforcées par la dématérialisation des démarches administratives.

Pour adapter notre intervention à cette situation, le service a mis en place depuis novembre 2018, **une permanence hebdomadaire pour les familles suivies dans le cadre de la MJAGBF.**

Elle a pour but de les accompagner dans leurs démarches, telles que déclarations auprès de la CAF, Pôle Emploi, Trésor Public...

C'est-à-dire faire avec elles, toujours dans l'objectif de retour à l'autonomie, dans l'intérêt des enfants, fil conducteur de la MJAGBF.

Pour les plus en difficulté, des ateliers d'initiation à l'informatique vont être mis en place dans le courant de l'année 2019, afin de leur permettre de savoir utiliser un PC et/ou les applications sur smartphone.

(1) Qui sont les familles bénéficiant d'une MJAGBF à Paris en 2016 ? Disponible sur le site de l'UDAF : www.udaf75.fr

(2) Idem

(3) Mesure judiciaire de protection de l'enfance prononcée par le Juge des enfants.

(4) Rapport N° N° 4158 à l'Assemblée Nationale sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux.

Une maîtrise du français aléatoire

Les deux tiers des familles suivies par le service sont d'origine étrangère.

Un tiers de ces parents maîtrise le français mais pour les autres, la méconnaissance de la langue entraîne souvent des difficultés de communication :

- dans la vie quotidienne,
- au regard de la scolarité de leurs enfants,
- pour effectuer les démarches administratives,
- pour trouver un emploi...

Pour ces derniers, bien qu'ils soient orientés vers les associations parisiennes organisant des cours d'alphabétisation, la démarche reste compliquée : difficulté à aller vers l'extérieur, manque de motivation, honte... ? Les raisons sont parfois multiples.

Or, la non-maîtrise du français est un des motifs du non-recours.

Le Secours Catholique note que le non-recours aux droits et notamment aux allocations familiales est très élevé parmi les ménages étrangers : « En 2016, nous estimons que seuls 69 % des ménages français ou étrangers en règle avec au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge touchent des allocations familiales. Ce taux est bien plus faible parmi les étrangers, il atteint 57 % contre 77 % parmi les ménages français. » Enfin, le Secours Catholique cite les raisons qui expliquent le phénomène de non-recours, d'après les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) :

- Complexité des procédures
- Manque d'accès à l'information sur ces droits

- Inhibition du fait d'une non-maîtrise de la langue
- Refus d'une stigmatisation

Pour y répondre, l'équipe va être formée pour organiser des actions collectives d'initiation à l'alphabétisation en direction de ces parents. Le but étant de dépasser leurs réticences afin de les orienter ensuite vers les structures parisiennes adaptées à leurs besoins.

L'accès aux vacances

Depuis 2011, le service a passé une convention avec l'association Les Vacances Solidaires. Cette intervention auprès des familles se construit autour d'un projet plus global.

L'objectif qui est de pouvoir partir en vacances nécessite de travailler plusieurs mois à l'avance :

- Sur les capacités de la famille à se déplacer, s'organiser dans un lieu, un milieu, un espace-temps, étrangers à ses habitudes,
- Sur l'organisation d'un budget : hébergement, transport, alimentation, loisirs,
- Sur l'accomplissement des démarches indispensables : réservation des titres de transports, etc.

Le bilan de ces actions a permis de constater :

- Des relations parents-enfants plus apaisées, différentes après avoir partagé des activités communes,
- Une meilleure « estime de soi » amenant à un projet d'insertion professionnelle,
- La capacité à organiser, anticiper, prévoir, faire face à des situations non habituelles.